DROIT DE LA CONSTRUCTION

Copropriété et assurance-construction : qualifier, déclarer et suivre les sinistres

Une infiltration apparue dans un immeuble récent met le syndic face à plusieurs régimes qui se chevauchent. La garantie de parfait achèvement, la garantie décennale et l'assurance de l'immeuble ne couvrent ni les mêmes désordres ni les mêmes périodes. L'hésitation sur la qualification fait perdre un temps qui se transforme vite en perte de droits pour le syndicat. Ce workshop de trois heures organise le traitement d'un sinistre en copropriété du constat jusqu'à l'indemnisation. Les participants qualifient les désordres, identifient les assurances mobilisables et construisent une déclaration solide puis suivent l'expertise et rendent compte au conseil syndical.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
0,43 jour — 3 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 450 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Gestionnaires de copropriété syndics et collaborateurs de cabinets d'administration de biens confrontés aux sinistres.

PRÉREQUIS
Intervenir dans la gestion de copropriétés et connaître le rôle du syndic.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Qualifier un désordre et déterminer le régime de responsabilité applicable
- Identifier les assurances mobilisables selon la nature du sinistre
- Rédiger une déclaration de sinistre complète et documentée
- Suivre les opérations d'expertise et défendre les intérêts du syndicat
- Informer le conseil syndical et l'assemblée des suites données

03 Programme détaillé

M1 Qualifier le désordre

- Trouver le bon régime
- Nature des désordres et parties communes concernées
- Garanties attachées à la réception des travaux
- Responsabilité des constructeurs et des autres intervenants
- Délais à respecter et effets de leur dépassement
- À retenir : La qualification du désordre commande la garantie mobilisable et le délai dans lequel l'action reste possible.

M2 Déclarer et mobiliser les assurances

- Ouvrir le dossier sans perdre de droits
- Assurance dommages-ouvrage et assurance de l'immeuble
- Contenu et pièces d'une déclaration de sinistre
- Articulation entre plusieurs contrats mobilisables
- Mesures conservatoires et travaux d'urgence
- Cas pratique : Les participants constituent le dossier de déclaration d'une infiltration affectant plusieurs lots.

M3 Suivre l'expertise et l'indemnisation

- Défendre les intérêts du syndicat
- Déroulement des opérations d'expertise et rôle du syndic
- Contestation des conclusions et recours à un expert d'assuré
- Répartition de l'indemnité et affectation aux travaux
- Information du conseil syndical et de l'assemblée
- Mise en situation : Chaque participant défend la position du syndicat lors d'une réunion d'expertise contradictoire.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF

Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 450 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr